



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_073-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 20 mai 2026

mercredi 20 mai 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 12 mai
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 30

Ayant pris part au vote : 32

Absent.s Excusé.s : 3

Pouvoir(s) : 2

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, JACQUOT Jean-Pascal, LIGIER Valérie, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: CELEBI Cihan, MAUGAIN Grégory, VIVOT Damien suppléé par JACQUOT Jean-Pascal

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: FEUVRIER Eric représenté par CERUTTI Charlène, VIENNET Hervé représenté par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur RONDOT Dominique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_073

OBJET :

Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026
Date de réception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D_2026_073-DE
A G E D I

Vu l'installation du Conseil communautaire intervenue à la suite du renouvellement général des conseils municipaux ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil communautaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont soumis, pour l'application de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, aux règles applicables aux communes de 1 000 habitants et plus ;

Considérant que le Conseil communautaire doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil communautaire, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été transmis aux membres du Conseil communautaire avec les pièces préparatoires de la séance ;

Madame la Présidente présente le projet de règlement intérieur du Conseil communautaire, joint en annexe, et propose à l'assemblée de l'adopter.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Adopte le règlement intérieur du Conseil communautaire, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Résultat du vote: Pour :32, Contre : 0, Abstention : 0

*Pour extrait conforme,
Le Présidente,
Valérie PAGNOT*

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/05/2026.

Délibération affichée le : 28/05/26